

31H09

RICHMOND

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de titres en traitement:
 Aire de titres en traitement
 Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)
 Terrain arpenté non désignable
 Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
 Aire d'occupation
 Autorisation sans bail
 Certificat d'autorisation
 Déclaration de conformité
 CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la polyligne établie et celle dans la partie inférieure du statut du site d'occupation

Substance extraite:
 G: Gravier, C: Dolomite, U: Autre
 S: Sable de silice, I: Inconnu, P: Ferme concédée, F: Calcite
 D: Ferme d'exploitation, J: Terre jaune, R: Résidu minier, X: Calcaire
 E: Minerai de silice, M: Minerai, S: Sable, N: Terre noire, T: Tourbe

Statut du site d'occupation:
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure:
 Terrain réservé à l'état ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbain
 Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure:
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif:
 Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Béramite, Essip, Mashewash, Nutsukuan

Frontières

Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 net de 10°41' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 6480000 E. Coordonnée UTM. Zone 18

Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

